







Paris - Le 16 novembre 2023

CAREL Mutuelle, première caisse de retraite supplémentaire des élus locaux, et Tutélaire, pionnière de l'assurance dépendance, entrent en négociations exclusives.

C'est un rapprochement naturel basé sur la promotion de valeurs communes qui s'opère entre les deux mutuelles expertes en retraite et en prévoyance. Fortes de leurs synergies et de la proximité qui s'est instaurée entre leurs équipes, CAREL Mutuelle et Tutélaire annoncent s'engager dans des négociations exclusives en vue du transfert par CAREL Mutuelle à Tutélaire de son portefeuille de retraite supplémentaire. Elles souhaitent ainsi allier leurs expertises et leur savoir-faire au bénéfice de l'ensemble des élus locaux.

Pour Tutélaire, ce projet partenarial s'inscrit dans le prolongement de sa stratégie d'entreprise à mission, engagée en faveur d'une réflexion profonde sur le thème du bien vieillir. La mutuelle, spécialiste de la gestion du risque dépendance, milite pour une prise en charge digne de la perte d'autonomie et une diffusion beaucoup plus large des solutions assurantielles mutualistes, dès lors qu'elles permettent effectivement d'atténuer les vulnérabilités associées au grand âge. Coupler épargne retraite et prise en charge de la dépendance apparaît comme une évidence et constitue le gage d'une continuité protectrice.

Pour ce faire, et sous l'égide de l'UGM Unalis, elle met son expertise en gestion des risques longs, sa solidité financière et son système d'information à disposition de CAREL Mutuelle. Elle lui propose de bâtir un partenariat constitutif d'un projet industriel d'avenir, mutualiste et performant. Dans cette perpective, elle assurera, dans le respect des dispositions de la loi n° 92-108 du 3 février 1992, le portefeuille de contrats d'assurance retraite supplémentaire des élus locaux, actuellement assuré par Mutex Union, Union substituante de CAREL Mutuelle, et en délèguera la distribution et la gestion aux équipes de CAREL Mutuelle.

Au travers de cette opération, CAREL Mutuelle entend non seulement garantir la pérénité de son activité actuelle, mais également se donner les moyens d'accroître son développement et d'innover avec le soutien de Tutélaire. Elle répond aux besoins spécifiques de ses adhérents auprès desquels elle s'engage depuis sa création. Considérant que le partenariat envisagé reposait sur des fondements particulièrement solides, c'est à l'unanimité que son Conseil d'administration, qui s'est tenu le 21 septembre dernier, s'est prononcé en faveur du transfert auprès deTutélaire de son portefeuille de retraite supplémentaire.

Les modalités du projet sont actuellement en cours de préparation et seront soumises à l'aval de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

L'ensemble du projet bénéficiera en outre de la force du groupement Unalis et de son rayonnement sur tout le territoire français. Impliquée dans le projet dès les premières réflexions, l'Union mutualiste compte aujourd'hui 13 mutuelles participantes qui seront bientôt rejointes par CAREL Mutuelle.

«Au cœur de notre mission, se trouvent la promotion d'une protection sociale de qualité pour tous et les valeurs démocratiques qui la caractérisent. Par leurs actions, les élus locaux en sont l'incarnation sur le terrain. Or, dans certains cas, parce qu'ils sacrifient leur vie professionnelle ou la ralentissent, l'engagement de ces élus les fragilise au moment du passage à la retraite. En signant avec CAREL Mutuelle ce partenariat long-terme, unis autour des mêmes préoccupations d'entraide et de solidarité, nous innovons en nous diversifiant dans la continuité logique de notre activité et réaffirmons notre volonté d'agir en faveur des personnes les plus fragiles, tout en marquant notre reconnaissance à l'égard de ceux qui nous représentent sur le teritoire » indique Jean-Marc Aussibal, Directeur Général de Tutélaire.

















« CAREL Mutuelle a engagé son processus de fin de substitution de son portefeuille de retraite CAREL, soutenue par l'ensemble des mutuelles regroupées au sein de MUTEX Union. La transformation de CAREL Mutuelle en mutuelle de Livre III qui emportera le transfert de son portefeuille de retraite au sein d'un contrat groupe, confié à Tutélaire, est un tournant significatif dans notre histoire. Soucieux depuis toujours de garantir la représentation et la participation effective des adhérents à la gestion de leur régime, les valeurs mutualistes partagées avec Tutélaire ont conforté notre volonté de se rapprocher d'une mutuelle à taille humaine et à fortes valeurs sociétales pour faire évoluer nos offres et nos services auprès de nos adhérents et plus généralement des élus locaux. Ce partenariat promet de belles perspectives d'évolutions pour CAREL Mutuelle afin de proposer une offre accrue aux besoins spécifiques des élus locaux » ajoute Caroline Blas, Directrice générale de CAREL Mutuelle.

« Au sein d'Unalis, nous promouvons l'engagement, l'action de proximité, réfléchissons et agissons pour que le mutualisme soit un levier d'émancipation. Être mutualiste, c'est avant tout être un citoyen engagé. C'est pourquoi c'est une grande fierté que de pouvoir bientôt compter parmi les membres de notre Union mutualiste la première mutuelle de retraite supplémentaire des élus locaux. Les élus sont le fer de lance et la cheville ouvrière de l'engagement sur les territoires, ils connaissent mieux que personne les besoins des populations et dédient leur vie à les servir. Grâce à l'arrivée de CAREL Mutuelle, nous allons pouvoir nous affirmer comme des partenaires complets pour les élus, à l'écoute de leurs besoins en matière d'assurance, de santé et de services d'accompagnement tant pour eux-mêmes que pour leurs administrés et leurs agents. » précise Pierre MARINI, Président d'Unalis.

À propos de Tutélaire

Mutuelle à mission, spécialisée en prévoyance, Tutélaire pratique l'assurance à impact. Depuis 1907, elle conçoit, assure et distribue des garanties inclusives sincères et justes pour les particuliers comme pour ses partenaires. Elle a construit son expertise en incapacité de travail, décès hospitalisation, accidents de la vie courante et plus particulièrement en dépendance en réponse aux besoins de ses adhérents et de leurs aidants. Tutélaire gère aujourd'hui près de 350 000 contrats et a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 69,7 millions d'euros. En 2020, elle a fait l'acquisition de Solucia Service et Protection Juridiques. Elle est membre de l'Union de Groupe Mutualiste Unalis depuis 2023.

À propos de CAREL Mutuelle

Créée par des élus pour les élus et forte d'une expérience de plus de 30 années sur l'ensemble du territoire, CAREL Mutuelle est aujourd'hui, avec un chiffre d'affaires de 47 M€ en 2022, la première caisse de retraite supplémentaire des élus locaux avec 40 % d'adhérents parmi les conseillers départementaux et régionaux ainsi que les Maires des communes de plus de 10 000 habitants. La disponibilité de ses équipes et sa représentativité auprès des collectivités territoriales et des EPCI assurent un accompagnement spécialisé et sur mesure en fonction des besoins et des attentes des élus locaux.

À propos d'Unalis Mutuelles

Unalis Mutuelles est une Union de Groupe Mutualiste relevant du Livre 1 du Code de la Mutualité. Unalis Mutuelles se définit comme une troisième voie, entre les constructions intégrantes et l'isolement. Ancrée sur des valeurs fortes et partagées, elle promeut la diversité des mutuelles qui la composent et se construit comme un espace synergique de développement et de rayonnement. L'Union réunit en 2023, Apicil Mutuelle, la Mutuelle de la Corse, Intégrance, Mutami, la Société Mutualiste des Hospitaliers, la Mutuelle des Services Publiques, MEP et SMEREP (mutuelles HEYME), la 525ème Mutuelle, Tutélaire, Territoria Mutuelle et Mutuale, la Mutuelle Familiale. Ensemble, elles couvrent 1 250 000 personnes sur tout le territoire national, en santé et prévoyance.



Cécile Beckerich	Cecile.Beckerich@tutelaire.fr
Directrice Marketing & Communication	Tel. 01 44 06 89 30 - 06 86 23 81 63
Tutélaire	











